



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du 27 DEC. 2024

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00184** du
Transmise en Préfecture le 27 DEC. 2024

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Monsieur TOPKAYA HUSEYIN
Domicilié (e) 1 BIS RUE SAINT JUST
 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

En vue de la réalisation : Modification de la clôture sur rue existante :
Ajout d'un portail coulissant motorisé de 5m de largeur en acier de couleur anthracite et ajout
d'une place de stationnement sur la parcelle.

Sur un terrain sis 1 BIS RUE SAINT JUST
Cadastré AE758

Villeneuve-Saint-Georges, le 27 DEC. 2024

Le Maire



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant
fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00184**
du a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,